

FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRE IDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°98-569 du 18 novembre 1998

portant nomination au ministère de
l'Environnement, de l'habitat et de
l'urbanisme.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- Vu** le décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du gouvernement ;
- Vu** le décret 97-194 du 24 avril 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère de l'Environnement, de l'habitat et de l'urbanisme ;
- Sur** proposition du ministre de l'Environnement, de l'habitat et de l'urbanisme ;
- Le** conseil des ministres entendu en sa séance du 04 novembre 1998 ;

DECRETE :

Article 1er.- Les nominations ci-après sont prononcées au ministère de l'Environnement, de l'habitat et de l'urbanisme :

- Directeur adjoint de cabinet : Madame Léa Dogbo HOUNKPE née AHOUGBENOU ;

.../...

- Directeur de l'inspection et de la vérification interne : Monsieur Ilyassou ASSOUMA
- Conseiller technique à l'environnement et à l'aménagement du territoire : Monsieur Mathias TOFFI
- Conseiller technique à l'habitat et à l'urbanisme : Monsieur François Gbènoukpo NOUDEGBESSI
- Conseiller technique chargé des relations avec les ONG sectorielles et de la communication : Monsieur Darius AWOHOUEDEJI
- Directeur de l'environnement : Madame Bernadette DOSSOU née GLEHOUENOU
- Directeur de l'assainissement et des voies urbaines : Monsieur Epiphanie Tonalémi S. WANKPO
- Directeur de l'habitat et de la construction : Monsieur Victor Sènouhoua GBAGUIDI
- Directeur de l'aménagement du territoire : Monsieur Vincent Isidore TCHABI
- Directeur départemental de l'Environnement de l'habitat et de l'urbanisme de l'Atacora : Monsieur Aliou MOUSSA
- Directeur départemental de l'environnement et de l'urbanisme de l'Atlantique : Monsieur Coffi HOUANDOSSI
- Directeur départemental de l'environnement de l'habitat et de l'urbanisme du Borgou : Monsieur Lazare Eusèbe AROUNA

.../...

- Directeur départemental de
l'environnement de l'habitat et
de l'urbanisme du Mono

: Monsieur Gaston Roger JONHSON

- Directeur départemental de
l'environnement de l'habitat
et de l'urbanisme de l'Ouémé

: Monsieur Romuald Didier
SACRAMENTO

- Directeur départemental de
l'environnement de l'habitat
et de l'urbanisme du Zou

: Monsieur Pierre OLOU.

Article 2.- Le présent décret, qui abroge toutes les dispositions antérieures
contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des
intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 18 novembre 1998

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU.-

Le ministre de l'Environnement,
de l'habitat et de l'urbanisme,

Le ministre des Finances,



Abdoulaye BIO-TCHANE.-



Sylvain Adékpédjou AKINDES.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MF 4 MEHU 4
AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-
DAN-DLC 3 GCON-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP
INTERESSES 15 JO 1